



shab.ch Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch Foglio ufficiale svizzero
di commercio

1. Débitrice: **VENOGE RESTAURATION Sàrl**, Chemin Plan-Bois 5, c/o Marc Probst, 1035 Penthalaz
2. Déclaration de faillite: 20.05.2010
3. Suspension de faillite: 28.06.2010
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 19.07.2010
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: But: exploitation de cafés-restaurants, en particulier "La Grappe d'Or" à Cully.
P.S. l'exploitante actuelle de ce café-restaurant n'est pas concernée par cette faillite.

OFFICE DES FAILLITES DE LA BROYE
ET DU NORD VAUDOIS
1400 YVERDON-LES-BAINS

00512317

